



Les régions veulent exercer "des compétences de Pôle emploi consacrées au conseil et à l'accompagnement" des chômeurs

Par Olivier Dhers , Christophe Marty

Paris, le 08/11/2017

"Nous ne demandons pas autant de Pôles emploi que de régions. Nous demandons que les politiques portées par Pôle emploi, hors la question de l'indemnisation, soient intégrées à une vision régionale." Alors que s'ouvre le deuxième cycle de discussions sur l'acte II des réformes sociales du quinquennat qui pourrait remettre en cause l'exercice de certaines compétences régionales, le président par intérim de Régions de France, François Bonneau (PS), a présenté, le 8 novembre 2017, 18 propositions pour consolider, ou étendre, le pilotage des conseils régionaux en matière d'orientation des jeunes, de définition des formations professionnelles initiales, de formation des chômeurs et d'accompagnement vers l'emploi. Alors que les régions pourraient perdre leurs prérogatives sur l'apprentissage, elles se disent prêtes à expérimenter l'exercice "des fonctions de Pôle emploi" hors indemnisation.

Le sujet avait cristallisé les débats au Parlement lors de l'examen de la loi Notre au Parlement, en 2015 : en charge de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, les régions devaient-elles obtenir le pilotage de l'ensemble des acteurs du service public régional de l'emploi, et en particulier du premier d'entre eux, Pôle emploi ? Il n'existait pas à l'époque de position consensuelle entre les conseils régionaux qui, dans leur ensemble, n'ont jamais manifesté une réelle volonté pour assurer la gestion des agents de Pôle emploi à l'échelon de leur territoire.

Finalement, l'exécutif a tranché en considérant que Pôle emploi devait rester un opérateur national. La loi Notre a finalement ouvert la porte à la seule expérimentation par les régions de la coordination des acteurs du service public régional de l'emploi tels que les missions locales, les Plie, les maisons de l'emploi ou encore le réseau des Cap emploi, tout en laissant à l'écart Pôle emploi. Plusieurs régions s'étaient alors portées volontaires comme les Pays-de-la-Loire ou les trois exécutifs en passe de devenir la Nouvelle-Aquitaine (Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine).

LES RÉGIONS S'INQUIÈTENT DE LA RESTRICTION DE LEURS COMPÉTENCES...

Le débat revient aujourd'hui sur le devant de la scène alors que doivent s'ouvrir des discussions distinctes entre l'État, les partenaires sociaux et, le cas échéant, les régions, sur trois nouvelles réformes portant sur l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage. Ces trois thématiques feront l'objet d'un projet de loi que le gouvernement a prévu de présenter au printemps en vue de son adoption définitive par le Parlement à l'été 2018.

Les régions, quelle que soit leur gouvernance politique, s'inquiètent des conséquences de ces réformes sur l'exercice de leurs compétences actuelles. Leurs prérogatives en matière de pilotage de la politique d'apprentissage pourraient ainsi être réduites, et même supprimées selon le scénario le plus extrémiste, au profit des branches professionnelles, même si rien n'est officiellement acté en ce sens du côté de l'exécutif.

Face à ce que les régions jugent être un péril sérieux pour leur pouvoir gestionnaire, elles ont décidé, dans un courrier adressé au Premier ministre, de passer à l'offensive pour rappeler les résultats obtenus en matière de formation des jeunes depuis la décentralisation de la compétence "apprentissage" depuis les lois Defferre.

...ET PASSENT À L'OFFENSIVE

Dans une démarche plus offensive, les présidents de conseils régionaux ont présenté ce mercredi 8 novembre 18 propositions visant principalement à renforcer leurs compétences en matière d'apprentissage et de formation tout au long de la vie. Parmi ces revendications, les membres de Régions de France ont aussi décidé de demander à "expérimenter le pilotage par les régions volontaires des fonctions de Pôle emploi, consacrées au conseil et à l'accompagnement vers l'emploi". Ce que certains observateurs considèrent être une forme éventuelle de contrepartie en cas de réduction d'autres compétences régionales.



David Margueritte deuxième vice président de la région Normandie en charge de la formation et de l'apprentissage

"La loi Notre a donné aux régions la possibilité d'expérimenter sur le champ de l'emploi mais sans nous donner les moyens de le faire. Nous voulons une véritable expérimentation de l'animation territoriale de l'accompagnement à l'emploi. [...] Nous demandons que la décentralisation de la formation des demandeurs d'emploi aille à son terme. Aujourd'hui, la compétence des régions peut être brouillée par la multiplication des acteurs. L'unification du pilotage de la commande publique [en matière de formation des demandeurs d'emploi] est un facteur de lisibilité et d'efficacité", a insisté [David Margueritte](#), deuxième vice-président (LR) de la région Normandie en charge de la formation et de l'apprentissage et nouveau président de la commission "emploi, formation professionnelle et apprentissage" de Régions de France.